



DÉCLARATION DE PRINCIPE DE LA WFC

Non-ingérence et Respect de l'Autorité Nationale

Approuvée par le Conseil de la World Federation of Chiropractic

Septembre 1999

Attendu que l'évolution de la chiropraxie dans un pays donné peut avoir une influence notable sur les pays limitrophes ;

Attendu d'autre part qu'il est possible que de nouveaux projets puissent entrer en conflit avec des projets déjà en cours dans des pays où la profession chiropratique n'est pas implantée ;

Il a donc été décidé que toute organisation chiropratique est tenue, avant d'initier ou de poursuivre une activité liée à l'enseignement, à la recherche, au domaine clinique ou à une autre activité chiropratique dans un autre pays, de prendre contact au préalable avec la *World Federation of Chiropractic* et son chargé de mission pour la ou les régions du monde concernées afin d'exposer la nature du projet de développement proposé, et de rester en contact avec la Fédération afin de l'informer des progrès en cours.